

---

# Inauguration de la Maison de Santé Pluri-professionnelle de Saint-Vaury



**Mercredi 11 septembre 2019**

**à 18h à Saint-Vaury**



# Inauguration de la Maison de Santé Pluri-professionnelle (MSP) de Saint-Vaury

## ➤ Une offre de soins supplémentaire pour les habitants du Grand Guéret

Conscients de la perspective de désertification médicale du territoire, l'Agglo et les professionnels de santé ont mené une réflexion au travers d'un **projet de santé**, dont l'une des concrétisations est la **Maison de Santé Pluri-Professionnelle (MSP)**.

Etant **compétente en matière de construction de MSP**, l'Agglo a porté un premier projet sur le territoire de Saint-Vaury, dans un bâtiment cédé par la commune pour un euro symbolique, la maison « Gasnet ».

## ➤ Quelques définitions

### → **Professionnel de santé :**

La direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (Drees) du ministère en charge de la santé, publie les effectifs des professions médicales et paramédicales réglementées par le Code de la Santé : chirurgiens-dentistes, médecins libéraux et salariés (généralistes et spécialistes), pharmaciens, sages-femmes et professionnels paramédicaux (infirmiers, masseurs-kinésithérapeutes, orthophonistes, orthoptistes, audioprothésistes, opticiens-lunetiers, pédicures-podologues, ergothérapeutes, psychomotriciens, manipulateurs en électroradiologie médicale).

### → **Maison de santé pluridisciplinaire (MSP) :**

« La maison de santé est une personne morale constituée entre des professionnels médicaux, auxiliaires médicaux ou pharmaciens. Ils assurent des activités de soins sans hébergement de premier recours (...) et, le cas échéant de second recours (...). Ils peuvent participer à des actions de santé publique, de prévention, d'éducation pour la santé et à des actions sociales dans le cadre du projet de santé qu'ils élaborent et dans le respect d'un cahier des charges déterminé par arrêté du ministre chargé de la santé. » (Code de Santé Publique)

Comme il n'y a pas de « labellisation », toute structure peut s'appeler maison de santé. Par contre, dès que des financements publics sont sollicités, la confirmation doit répondre à un cahier des charges précis : au moins deux médecins et au moins deux professionnels du paramédical (infirmier, masseur-kinésithérapeute, ...). Ces professionnels ont en commun un projet de santé pour la population qui les consulte. Ce type de structure intéresse prioritairement la médecine de premier recours (médecine générale) mais aussi de second recours (spécialités).

**Une MSP regroupe donc sous le même toit, plusieurs professionnels de santé qui exercent de manière libérale, mais tissent des liens forts entre eux. Elle est également un critère d'attractivité pour de nouveaux professionnels.**

## → **Projet de santé :**

Le projet de santé est un texte qui définit le mode de réponse aux besoins de santé de la population concernée. Peuvent être abordés : les modalités de la réponse aux demandes de soins programmés et non programmés, de prise en charge des maladies chroniques, l'organisation de la prévention et du dépistage, voire de l'épidémiologie. Enfin, de tout autre projet local comme participation à des réseaux existants, etc.

**Le projet de santé facilite le travail partenarial entre les professionnels de santé sur les points suivants :**

- **L'accès aux soins** (personnes en précarité, handicap, etc.),
- **La continuité des soins** (amplitude des horaires d'ouverture, possibilité de consultations non programmées, permanence des soins, etc.),
- **La coopération et la coordination externes précisant les relations des professionnels du Pôle avec les partenaires du territoire** (médicaux, sociaux, associatifs),
- **Les nouveaux services du projet d'organisation de la prise en charge concernant les activités innovantes associées à la prise en charge de patients** (éducation thérapeutique, prévention, télémédecine).

### ➤ **Contexte et dates clés**

La Maison de Santé Pluri-professionnelle (MSP) de Saint-Vaury, aujourd'hui inaugurée et opérationnelle, est la concrétisation de plusieurs années de travail, nécessaires à l'aboutissement de ce projet immobilier partagé.

→ **Juillet 2009** : l'association *Le Pays de Guéret* lance une étude concernant la constitution d'un Pôle de santé sur l'ouest du territoire. Ce projet concernait les communes de Saint-Vaury, La Celle-Dunoise, Bussière-Dunoise et Saint-Sulpice-le-Guérotois.

→ **2014** : la Maison de Santé Pluri-Professionnelle de La Celle-Dunoise voit le jour et joue le rôle de tête de pont du pôle. Les professionnels de santé se constituent en association dénommée « Saint-Vaury Santé » pour co-porter le projet de MSP.

→ **2015** : la Commune de Saint-Vaury cède pour 1€ symbolique la Maison « Gasnet ».

→ **Septembre 2016** : le permis de construire est déposé.

→ **Automne 2017** : les travaux débutent (au rez-de-chaussée dans un premier temps).

→ **2018** : la première pierre est posée et le Conseil Communautaire du Grand Guéret répond aux nouveaux besoins en cabinets exprimés en approuvant la décision d'étendre la MSP au second étage alors inoccupé.

→ **Juillet et septembre 2019** : ouverture cabinets des professionnels de santé.

## ➤ Objectif

Cet équipement doit répondre à la problématique de désertification médicale sur le territoire communautaire et plus généralement sur le territoire creusois. Il apportera un réel service de qualité aux usagers et patients.

Ainsi, le regroupement des professionnels de santé est facilité et permet de répondre aux enjeux suivants :

- Le maintien d'une bonne couverture du territoire en personnels et services de santé ;
- Le droit à la santé pour les personnes en situation de fragilité sociale ;
- L'attractivité du territoire pour les professionnels de santé ;
- Une meilleure coordination territoriale pour l'offre de soins.

La MSP de Saint-Vaury regroupe sous le même toit 14 professionnels de santé dont 9 nouveaux arrivants partageant des liens forts autour d'un projet commun.

- **Deux Médecins Généralistes :**
  - o Dr Xavier JAMET,
  - o Dr Come NIMPAGARITSE.
- **Quatre Infirmiers :**
  - o M. Benjamin REDON,
  - o M. Jérémy REDON,
  - o M. Christian REDON,
  - o M. Eric REDO.
- **Deux Kinésithérapeutes :**
  - o Mme Céline MIRGUET,
  - o Mme Audrey LAFONT.
- **Une Pédiacre Podologue :**
  - o Mme Marie MARTIN.
- **Une Ostéopathe :**
  - o Mme Sandrine NICOLAS.
- **Un Psychomotricien :**
  - o M. Jean-Luc STIEVENART.
- **Une Psychologue :**
  - o Mme Stéphanie SAVOY.
- **Un Dentiste :**
  - o M. Maen ALISSA.
- **Une Rééducatrice en écriture :**
  - o Mme Elisabeth CALLEZ.

La Communauté d'Agglomération et la commune de Saint-Vaury ont tenu à ce que cet équipement se réalise avec de nouveaux professionnels. Pour ce faire, deux généralistes ont pu bénéficier d'un local temporaire aménagé sur et par la commune de Saint-Vaury. L'Ostéopathe a également été accompagnée pour un exercice sur place.

Ces accompagnements à l'installation ont été conduits pour, d'une part, sédentariser les professionnels sur la commune et, d'autre part, proposer rapidement un service médical complet aux usagers.

## ➤ Coût du projet

La commune de Saint-Vaury a contribué à l'élaboration du projet en cédant le bâtiment à la Communauté d'Agglomération pour 1€ symbolique.

La Communauté d'Agglomération a bénéficié de financements publics sur ce projet.

- Financement de la Région Nouvelle-Aquitaine : 266 400 €
- Financement Européen - FEADER : 720 109,14 €
- Autofinancement - Communauté d'Agglomération du Grand Guéret : 676 248,22 €
- Investissement total : 1 662 757,36 €

## ➤ L'installation en quelques chiffres

Le bâtiment d'une surface de 743,55 m<sup>2</sup> offre 10 cabinets aux professionnels de santé et 3 cabinets polyvalents pour des consultations avancées ou de professionnels partenaires.

Les cabinets dit « polyvalents » sont disponibles pour accueillir de façon ponctuelle d'autres professionnels de santé ou paramédicaux pour des consultations spécifiques quelques jours par semaines.

## ➤ Les entreprises du chantier

- L'équipe de maîtrise d'œuvre est composée de :
  - o B Beaudoin Architecte
  - o BEMP (BET fluides)
  - o SIGMA Ingénierie (BET Structures)
- Le bureau de contrôle est SOCOTEC
- Le coordonnateur SPS est le Cabinet Verliat
- L'OPC est le Cabinet Duboc
- L'architecte des Bâtiments de France est Nicolas Chevalier
- La signalétique a été faite par CM Signalétique
- Les entreprises intervenant sur les différents lots du marché sont :
  - o Entreprise Decutis (désamiantage)
  - o Creusetp location (terrassment VRD)
  - o Eiffage 23 (démolition GO)
  - o SARL Sainte Martine (Charpente bois)
  - o EURL Martinet (Couverture zinguerie)
  - o SAS ADAM (Menuiseries extérieures et intérieures)
  - o Entreprise GIRAUD (Platerie isolation)
  - o De Miranda Pradillon (carrelage faïence)
  - o SARL Couleurs Deco (Peinture & sols collés)
  - o ORONA (ascenseur)
  - o Entreprise PAROTON (Electricité)
  - o Entreprise Trullen (CVC Plomberie)

➤ **Les partenaires de la Maison de Santé**

- État
- Région
- Europe
- Mutualité française limousine
- ARS
- Commune de Saint-Vaury
- MSP de La-Celle-Dunoise
- Professionnels de santé du Pôle
- CHS La Valette de Saint-Vaury
- Pays de Guéret

Communauté d'Agglomération du Grand Guéret  
9 avenue Charles de Gaulle  
BP302  
23006 Guéret Cedex  
Tél. 05.55.41.04.48 – Fax 05.55.41.13.01  
[direction.generale@agglo-grandgueret.fr](mailto:direction.generale@agglo-grandgueret.fr)  
[www.agglo-grandgueret.fr](http://www.agglo-grandgueret.fr)

**CONTACT PRESSE :**

**Agathe QUELET** : Chargée des relations presse – [agathe.quelet@agglo-grandgueret.fr](mailto:agathe.quelet@agglo-grandgueret.fr) – Tel. 05.55.41.08.00